

Procès verbal

Le vendredi 15 septembre 2023 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 11 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Gabriel PIC.

Secrétaire de la séance : Aurélie DUMORTIER

Présents : Gabriel PIC, Aurélie DUMORTIER, Julie ROGER-MAZAS, Jean-Michel GARINO, Hervé CAMPO, Eric PRAT, Danielle MANENT, Charlie ROUVIERE, Olivier PIC, Malika LAOUADI, Blandine ELAIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- **Élection du maire**
- **Élection des adjoints**
- **Adhésion à un groupement de commandes d'audit énergétique et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents**
- **Questions diverses:**
 - Renouvellement plaque horaires mairie
 - Point sur les différentes commissions communales et extra-communales
 - Proposition de date du prochain conseil municipal le vendredi 29 septembre
 - Propositions de points à l'ordre du jour du prochain conseil municipal

Délibérations du conseil :

Validation du procès verbal du Conseil Municipal du 17 août 2023 (N° DE_031_2023)

Le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 17 août 2023.

Le Conseil valide ce Procès-Verbal.

Délibération : adoptée

Élection du maire sous la présidence de la doyenne d'âge du conseil municipal (N° DE_032_2023)

Vu l'article L2122-4 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental .

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. »

Vu l'article L2122-7 du code général des collectivités territoriales qui dispose :

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Il est procédé à l'élection du maire sous la présidence de la doyenne d'âge du conseil municipal madame Danielle MANENT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'élire le maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés :

- Gabriel PIC

- Éric PRAT

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Gabriel PIC : 7 voix

- Eric PRAT : 3 voix

- Aurélie DUMORTIER : 1 voix

Monsieur Gabriel PIC, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Délibération : adoptée

Élection 1ère adjointe (N° DE_033_2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidate déclarée :

- Aurélie DUMORTIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Aurélie DUMORTIER : 10 voix

Madame Aurélie DUMORTIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Première Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Délibération : adoptée

Élection 2ème adjointe (N° DE_034_2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.
En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidate déclarée :
- Julie ROGER-MAZAS

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Julie ROGER-MAZAS : 8 voix

- Aurélie DUMORTIER : 1 voix

Madame Julie ROGER-MAZAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée
Deuxième Adjointe au Maire et a été immédiatement installée.

Délibération : adoptée

Élection 3ème adjoint (N° DE_035_2023)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 et L.2122-7-1,

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Candidat déclaré :
- Jean-Michel GARINO

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

- Jean-Michel GARINO : 11 voix

Monsieur Jean-Michel GARINO, ayant obtenu l'unanimité, a été proclamé Troisième Adjoint au Maire et a été immédiatement installé.

Délibération : adoptée

Gabriel PIC
Président de séance

Aurélie DUMORTIER
Secrétaire de séance

4. Adhésion à un groupement de commandes d'audit énergétique et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

TEPOS (Territoire à Energie POSitive) : c'est un territoire pilote en matière de transition énergétique qui s'engage dans une démarche pour atteindre l'équilibre entre la consommation et la production d'énergie en réduisant autant que possible les besoins énergétiques et en produisant des énergies renouvelables.

Stratégie nationale mise en œuvre localement par la Communauté de Communes.

Thématiques diverses : mobilité (transports en commun, vélos électriques, covoiturage...), bâtiment (rénovation énergétique : mode de chauffage, isolation...), production électrique (solaire, éolienne, hydraulique...)

Plusieurs formations > Malika LAOUDI : 3ème module concernant les financements

1er travail : recenser les bâtiments communaux (logements + épicerie + croix de Rocles)

2ème travail : audit énergétique

Obligation de mise en conformité au niveau des logements communaux, notamment par rapport au diagnostic énergétique.

La décision d'adhésion au groupement SDE07 (Syndicat d'Energies) est décalée au prochain Conseil Municipal, en attente d'éléments supplémentaires de prise de décision : coût des prestations, conditions, intérêt pour la mairie, impact sur les subventions, etc

QUESTIONS DIVERSES

- Plaque Mairie : remplacement de la plaque qui n'est plus à jour (coordonnées + horaires), en attente devis
- Commissions et délégations
Rappel des différentes commissions et délégations et éventuelles places à prendre pour les nouvelles conseillères – à voter au prochain conseil municipal
 - Commission agricole pourrait aussi être forêt + environnement
 - Rajout de commissions
 - Budget
 - Communication
 - Taranis (déjà existante mais n'apparaît pas sur la liste)
 - Point sur CCAS
- Agenda
25/09 17h30-19h30: comité syndical du SEBA

27/09 Conseil Communautaire Pays de Beaume Drobie à Valgorge

28/09 Réunion du PNR

05/10 18h à 21h Fresque du Climat avec les élus locaux (par la Communauté de Communes , à Joyeuse)

- PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL Vendredi 29.09 à 18h
 - Vote des commissions et délégations
 - Bail précaire pour Guenael Robert
 - Vote des subventions aux associations
 - Médecine du travail
 - Adhésion CSRI + France service
 - Adhésion groupe de commande
 - Plaque horaires
 - Fixer les dates des prochains conseils municipaux
 - Réunion de travail
 - Croix de Rocles
 - Retour bureau communautaire

- CANTINE
Pour le moment, de bons retours sur la qualité des plats, peu de restes

- LOGEMENTS SOCIAUX
Voir pour se rendre aux commissions d'attribution des logements